

**ÉCHANGE DE NOTES (LE 4 DÉCEMBRE 1969) ENTRE LE GOUVERNEMENT
CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE
D'ALLEMAGNE MODIFIANT LE TABLEAU FAISANT PARTIE DE L'ACCORD
DU 4 SEPTEMBRE 1959 ENTRE LES DEUX PAYS RELATIF AUX TRANSPORTS
AÉRIENS**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères
de la République fédérale d'Allemagne*

AMBASSADE DU CANADA

Monsieur le MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne qui a été signé à Ottawa le 4 septembre 1959,⁽¹⁾ ainsi qu'à l'Échange de Notes, également daté du 4 septembre 1959, établissant un tableau de routes pour les services aériens conformément au paragraphe 2 de l'Article II de l'accord susmentionné.

Conformément à l'entente réalisée par les autorités aéronautiques civiles du Canada et de la République fédérale d'Allemagne qui se sont réunies à Bonn du 27 au 29 mai 1969, j'ai l'honneur de proposer que le tableau compris dans l'Échange de Notes du 4 septembre 1959, et modifié par l'Échange de Notes du 10 décembre 1965⁽²⁾ soit remplacé par le tableau qui figure dans l'Annexe à la présente Note.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a approuvé ce nouveau tableau. Je vous saurais gré de me faire connaître si le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est aussi d'accord à ce sujet. Si tel est le cas, la présente Note et son annexe, dont les versions française, anglaise, et allemande font également foi, et votre réponse constitueront entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Son Excellence Monsieur Walter Scheel,
Ministre des Affaires étrangères de la
République fédérale d'Allemagne
Bonn

R. P. BOWER
Ambassadeur

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1961 N° 6.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1965 N° 23.